

Numéro de l'acte	PM-2026-336
Nature de l'acte	Arrêté
Nomenclature de l'acte	3.5.2 Actes d'occupation du domaine public
	Objet : Autorisation de stationnement Installation d'une nacelle 13/15 rue d'Arras Commune déléguée de Hesdin Hesdin la Forêt

Nous, Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin-la-Forêt,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière –Livres I-4ème partie-signalisation de prescription- approuvée par l'arrêté Interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande formulée par Monsieur DUFRESNE Enzo demeurant 30 rue des Jesuites à Hesdin la Forêt pour des travaux de réparation de Corniche au 13/15 rue d'Arras commune déléguée d'Hesdin 62140 Hesdin-la-Forêt,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement des travaux et prévenir les accidents,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement d'une nacelle sera autorisé devant le 13/15 rue d'Arras, commune déléguée d'Hesdin 62140 Hesdin-la-Forêt du 11 septembre au 14 septembre 2026, inclus aux endroits autorisés par le code de la route et les règlements de police. Le stationnement sera interdit sur 3 places de stationnement devant le 13/15 rue d'Arras.

ARTICLE 2 : L'entreprise sera responsable pour tous les accidents pouvant survenir du fait des travaux ou à leur occasion.

ARTICLE 3 : Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès de leurs immeubles.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle des services techniques.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Hesdin

ARTICLE 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire d'Hesdin-la-Forêt
- Monsieur DUFRESNE Enzo
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hesdin la Forêt
- Le service de la Police Municipale
- Le service technique

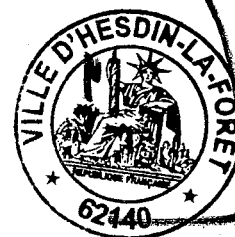
Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait-le

14 SEP. 2026

Le Maire,

Matthieu DEMONCHEAUX



*Hôtel de Ville
Place d'Armes
62140 Hesdin*

03.21.86.84.76



Hesdin
la-Forêt

République Française
Pas-de-Calais

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENTION : AU MOINS 15 JOURS AVANT L'OCCUPATION

Formulaire à renvoyer par email à odp@hesdinlaforet.fr ou en Mairie
10 place d'Armes - Hesdin - 62140 HESDIN-LA-FORET

PARTICULIER

Nom : DUFRESNE
Prénom : Caroline
Adresse : 8 F Rue de la Fontaine
aux Dames
Code Postal : 62770
Ville : LE PARCQ
Tél. fixe :
Portable : 06 65 34 42 01
Email :@.....
dufrsne.caroline@orange.fr

ENTREPRISE

Raison sociale/Cachet :
Nom commercial : DUFRESNE EN 20
Adresse : 30 rue de J. F. J. J. J.
Code Postal : 62140
Ville : HESDIN
Tél. fixe :
Portable : 06 65 34 42 01
Email : iclem@

TRAVAUX

DP n°
PC n°
Nature : Réparation Gmiche
Adresse : 13/15 Rue d'Armes
62140 Hesdin
Durée : du 11/09 au 14/09/26
☐ Echafaudage - longueur en ml :
☐ Benne - Nombre de bennes :
☐ Palissade - Longueur ml :
☐ Installation provisoire pr travaux m² : ...
☒ Stationnement - Nombre de places : 3
☒ Autres - A préciser : Camion nacelle

DEMENAGEMENT

Adresse :
Durée : du au
Type de véhicule :
Immatriculation :
(Préciser longueur si camion) :
Nombre de place de stationnement à
réserver :
IMPORTANT : Le stationnement est gratuit et autorisé
pendant la durée de la demande. Le balisage
(installation et retrait) est à la charge du demandeur
(pas de prêt de barrières par la ville).

Date de la demande : 9/9/26
Signature du demandeur :



Hesdin
la-Forêt

Ville d'Hesdin-La-Forêt
Place d'Armes - Hesdin

Contact :